

## TÉMOIGNAGES

“

J'ai voulu en étant assesseur extérieur porter un regard sur le fonctionnement d'une maison d'arrêt, contribuer à rendre plus équitable que par le passé les décisions prises par les commissions de discipline.

Laurent (Strasbourg)

“

Juriste de formation, j'aime l'idée de contribuer au fonctionnement pénitentiaire avec un regard neuf et extérieur. La société civile se désintéresse le plus souvent de ses prisons et c'est une grande avancée que nous puissions faire entendre notre voix au sein des établissements.

Elise (Fresnes)

“

Étudiant en droit et mû par mon projet professionnel, j'étais tout particulièrement intéressé par le fait de participer à la prise de décision. En outre, fort de mes engagements associatifs antérieurs, j'avais à cœur de continuer à faire vivre, par ma présence et mon rôle actif en commission, le lien entre la société civile et le monde carcéral.

Paul-Eloi (Aix-Luynes)

“

J'ai été bénévole dans les unités d'accueil des familles pour les parloirs, puis je me suis renseignée sur les différents acteurs du monde civil dans la prison.

Assesseur est une fonction qui a changé mon regard sur ce milieu et m'enrichit humainement.

Carine (Orléans-Saran)

“

Assesseur extérieur, membre de la société civile, je contribue à apaiser les tensions éventuelles lors des commissions de discipline et participe, par ma présence, au prononcé d'une sanction plus juste.

Pierre (Lyon-Corbas)

## NOUS CONTACTER

VOUS ÊTES ASSESEUR OU SOUHAITEZ LE DEVENIR,  
VOUS ÊTES MEMBRE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE  
OU MAGISTRAT, **VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE :**

### Par courrier

ANAEc

1, Allée des Thuyas • 94261 Fresnes cedex

### Par mail

contact@anaec.fr

association.anaec@orange.fr

## SUIVEZ-NOUS...



@assoonaec



@\_anaec



@anaec

## ADHÉREZ À L'ANAEc

BULLETIN D'ADHÉSION EN LIGNE SUR  
[www.anaec.fr](http://www.anaec.fr)

Accédez à l'intégralité de notre site internet.  
Actualisé régulièrement, vous y trouverez de nombreuses informations pratiques.

Partagez vos expériences et votre vécu, rencontrez des collègues de votre région.

Participez aux formations, colloques et forums, conseils d'administration, assemblées générales...

Contribuez à faire évoluer notre mission.

Recevez ANAEC info, l'infolettre interne à notre association.

Soyez acteur et contributeur pour nos actions et nos projets.

Création : [www.alineaetvous.com](http://www.alineaetvous.com) / Impression : Antal / Crédits photos couverture : Shutterstock - Autres : DR / ANAEC 12/2020 2<sup>e</sup> édition



Association Nationale des Assesseurs Extérieurs en Commission de discipline des établissements pénitentiaires

## LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LES COMMISSIONS DE DISCIPLINE EN MILIEU CARCÉRAL





## QUI SOMMES-NOUS ?

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ASSESSEURS EXTÉRIEURS EN COMMISSION DE DISCIPLINE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (ANAEC) A ÉTÉ CRÉÉE EN OCTOBRE 2013 SUITE À LA LOI PÉNITENTIAIRE DE 2009 ET AU DÉCRET DU 23 DÉCEMBRE 2010. CES TEXTES INSTITUENT LA PRÉSENCE D'UN ASSESSEUR EXTÉRIEUR AU SEIN DES COMMISSIONS DE DISCIPLINE DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE.

Depuis l'été 2011, un assesseur extérieur siège effectivement aux côtés du directeur ou son représentant et d'un surveillant assesseur pour intervenir en commission de discipline.

Son avis et sa voix sont consultatifs. La décision de la sanction est prise par le directeur, président de la commission, après un délibéré au cours duquel l'assesseur extérieur, comme le surveillant, exprime son opinion. Comme l'a dit justement un directeur, nous sommes « les yeux, les oreilles et la voix de la société civile » dans les commissions de discipline qui ne doivent plus être un lieu de sanction discrétionnaire.

## NOS ACTIONS

L'ANAEC EST UNE ASSOCIATION LOI DE 1901  
DONT L'OBJECTIF PREMIER EST DE PERMETTRE AUX ASSESSEURS QUI PEUVENT PARFOIS SE SENTIR ISOLÉS :

1

### PARTAGER ET ÉCHANGER

- Pouvoir se rencontrer pour échanger sur leur vécu dans le cadre des commissions de discipline.
- Être le lieu du dialogue avec l'Administration pénitentiaire (AP) à tous les niveaux : direction de l'AP, directions interrégionales (DISP), directeurs d'établissements et surveillants.

- Avec l'appui de coordinateurs régionaux et de correspondants d'établissements, favoriser les rencontres et décentraliser nos actions dans les régions par le biais de forums, de réunions par visioconférence.



L'ANAEC invite régulièrement les assesseurs extérieurs à participer à des colloques au cours desquels interviennent des élus nationaux, des magistrats, des responsables de l'Administration pénitentiaire, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, etc.

Parallèlement, dans de nombreuses régions, des forums sont organisés pour permettre aux assesseurs de se rencontrer.

L'ANAEC a aussi produit, en 2015, 2017 et 2020, un rapport sur le « processus disciplinaire dans les établissements pénitentiaires depuis la mise en œuvre de la loi du 24 novembre 2009 » et le décret du 13 février 2019 qui a notamment fait évoluer les sanctions disciplinaires.

## LES BONNES PRATIQUES PRÉCONISÉES PAR L'ANAEC

L'ANAEC, SUITE AUX EXPÉRIENCES DES ASSESSEURS, A MIS EN VALEUR LES « BONNES PRATIQUES » EN DIRECTION DES ASSESSEURS, MAIS AUSSI DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS.

✓ S'engager à se présenter régulièrement en commission, après convocation.

✓ Prendre le temps d'obtenir et d'examiner les dossiers avant la tenue de la commission.

✓ Se faire présenter par le président au début de l'audience sinon le faire quand on nous donne la parole.

✓ Prendre la parole lors de l'audience pour poser une ou plusieurs questions au détenu lorsque le président nous la donne.

✓ Habilités par le TJ, les assesseurs peuvent demander audience au président du TJ pour lui rendre compte de leur activité.

